



F S U 4 9 U S F

Bulletin n° 93
Mars - Avr. 2013 1,50€

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

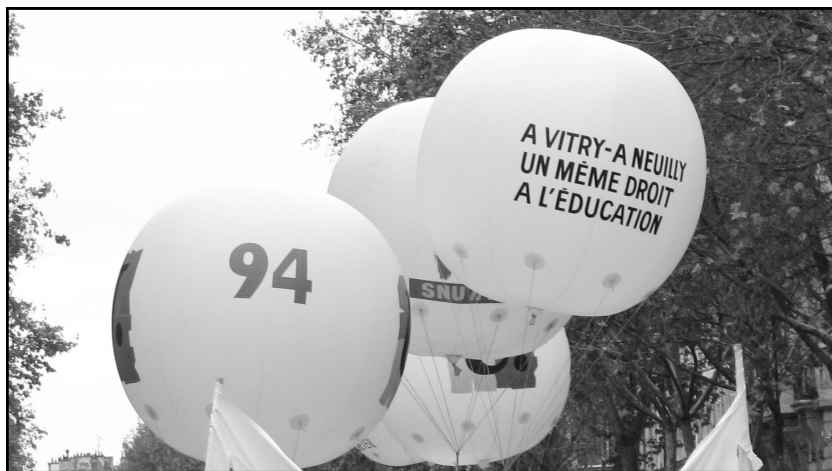
SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNETAP, SNICS, SNIPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN, UNATOS.

**Manifestation
nationale
pour l'Éducation
samedi 6 avril
2013
Place de la Bastille
13h30**

**Construire
de nouvelles
mobilisations**

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Manifestation Education
- 4 Rentrée 2013
- 5 Retraites
- 6 ANI



EDITORIAL

Il n'est pas temps de nous résigner!

Marylise Lebranchu a annoncé l'abrogation de la journée de carence dans la Fonction Publique, annonce dont nous ne pouvons que nous réjouir, et qui est consécutive à la mobilisation du 31 janvier. Certes, bien du chemin reste à parcourir, en particulier concernant les emplois et les salaires. C'est pourquoi la FSU vous appelle à signer la pétition intersyndicale (FSU, CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CGC et CFTC) pour les salaires et l'emploi public. Il vous suffit d'aller sur le site de la FSU Nationale, rubrique « pour les salaires et l'emploi public » et de suivre le lien site-syndicat.org.

Mais nous devons aussi faire pression pour que la future loi de sécurisation de l'emploi ne soit pas une réplique fidèle de l'ANI signé par le MEDEF et des organisations syndicales minoritaires; car au-delà des implications pour les salariés du privé, nous savons que cette loi risque d'avoir, un jour ou l'autre, des conséquences dans la Fonction Publique.

Enfin, le 6 avril prochain, la FSU appelle à une grande manifestation nationale pour l'éducation; Car la loi de refondation de l'École ne rompt pas avec l'idéologie libérale de l'égalité des chances, avec son lot de dispositifs ; livret de compétence, individualisation, autonomie des établissements,

Il s'agit de faire entendre nos revendications pour la démocratisation du système éducatif.

Tous à la manif donc, samedi 6 avril!

Catherine Anglesio

Rédaction:

Jean AMAR
Catherine ANGLÉSIO
Séverin GEFROY
Laurence TRUBLEREAU
Photos: Sonia Kourda
Tirage: Guy Malzac

LA FSU94 va organiser un stage en direction des enseignants spécialisés (CLIS, SEGPA, ULIS) des 1er et 2nd degrés.

Si vous êtes intéressés par ce stage, contactez nous par téléphone au 01 49 56 97 22 ou par mail à fsu94@fsu.fr



Manifestation nationale pour l'Éducation samedi 6 avril 2013 Place de la Bastille 13h30

L'éducation doit répondre aux enjeux citoyens, aux besoins économiques et sociaux. La réussite de tous, la lutte contre les inégalités nécessitent de donner un nouvel élan au service public d'éducation nationale.

De ce point de vue, si la Loi dite de Refondation marque des premières avancées (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'école, priorité à l'école primaire ...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires (notamment avec une scolarité obligatoire bloquée à 16 ans). Manquant de réflexion approfondie, notamment avec les acteurs de terrain, elle ne porte pas une vision transformatrice de l'ensemble du système éducatif injuste et inégalitaire (de la maternelle à l'enseignement supérieur).

A elle seule, et en l'état, la Loi ne suffira pas à démocratiser notre système éducatif. Dans les écoles et les établissements, les besoins restent forts et les changements concrets se font attendre. La rentrée 2013 doit être celle du changement ! Or, en dépit des créations de postes, les conditions d'études des élèves et de travail des personnels ne seront pas notablement améliorées. Des dispositifs contestés perdurent.

L'abrogation de la journée de carence suite aux luttes menées et aux interventions réalisées montre que l'action syndicale paye et incite à développer l'action revendicative.

C'est pourquoi la FSU appelle à la réussite de la manifestation nationale pour l'éducation à Paris le samedi 6 avril, qui permettra l'expression nationale de tous les territoires et de tous les métiers.

La FSU y portera son projet éducatif ambitieux et ses propositions pour des mesures immédiates à même d'améliorer la rentrée et organisera des débats ouverts . Éducation prioritaire, formation des enseignants, priorité au primaire, rythmes, collège, 3 voies du lycée, métier, rémunérations, conditions de travail....les exigences des personnels doivent être entendues.

Postes éducation pour la rentrée 2013



L'alternance, certes, mais l'alternative, certainement pas. L'alternative, ce serait un effort massif pour la création de postes permettant de revenir sur la grave hémorragie des années Chirac - Sarkozy. L'alternative, ce serait un réel pré-recrutement des enseignants dès la licence avec une année de stage pendant laquelle le service devant élève serait de 6 heures afin de permettre une formation décente et une entrée dans le métier digne de ce nom.

Mais l'alternative est incompatible avec l'austérité : dans le Val de Marne, il aurait fallu la création de 38 postes à temps plein ne serait-ce que pour accueillir dans des conditions acceptables les 650 nouveaux collégiens qui seront scolarisés dans notre département l'an prochain. Seuls 9 postes de titulaires seront créés si l'on se fie aux documents fournis par l'Administration. Le ministère fait le choix d'un recours massif aux stagiaires : 40 nouveaux devraient être placés devant élèves pour un service de 15 heures l'an prochain. Nous ne pouvons donc que voter contre ces chiffres en Comité Technique le 22 mars, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord parce que, s'il s'agit bien de créations de postes et donc d'une inversion de tendance, elles restent très insuffisantes au regard de la saignée Châtel : autant prescrire de l'aspirine en soins palliatifs (à titre d'exemple, la dernière année de la droite au gouvernement s'était soldée par une perte de 41 postes dans le département). Ensuite parce qu'enseigner est, y compris sous un gouvernement socialiste, un métier qui s'apprend et qu'un stage de 15 heures par semaine dans des établissements bien souvent difficiles reste en inadéquation totale avec la hauteur des enjeux. Finalement parce que ces chiffres fournis par l'Administration restent prévisionnels : l'an passé, 33 postes avaient disparu entre les prévisions annoncées et les constats.

Nous continuerons de nous battre pour faire entendre que l'alternative est indispensable pour assurer la qualité du Service Public d'Éducation dont nous sommes fiers parce qu'il constitue le fondement de l'émancipation humaine.



Le changement n'était pas pour la rentrée précédente, trop rapprochée de l'arrivée du nouveau gouvernement, mais ne sera pas non plus pour la rentrée 2013. Les espérances que l'alternance politique permettaient de nourrir ont bel et bien été déçues :

le rectorat de Créteil n'a hélas rompu ni avec la politique de suppressions de postes ni avec le recours massif aux heures sup. Pour septembre, la fermeture de 48 postes entraînera la perte sèche de 19 postes dans les LP et SEP de notre département, ce qui portera à 31 le nombre de postes disparus depuis mars 2012. Et il est à craindre que cette régression du nombre de postes soit bien plus lourde car tous les ans, nous déplorons une évolution fâcheuse entre le CTA de mars et la rentrée: en effet 25 postes définitifs val-de-marnais sont d'ores et déjà bloqués et donc menacés de fermeture en cas de départ du collègue. Bref après des années de baisse vertigineuse, les heures postes vont encore diminuer d'une centaine d'heures dans le 94 mais les HSA y sont toujours inflationnistes, passant de 12.36% à 12.83%. Ces heures sup masquent les besoins de recrutement en nombre suffisant: elles correspondent au volume de 188 postes, 7 de plus que cette année, autant de postes qui auraient dû être créés.

La réforme du Bac pro 3 ans a supprimé massivement des postes et comme si cela ne suffisait pas, le rectorat de Créteil n'a pas de scrupule à ajouter à cette saignée sans précédent la confiscation de milliers d'heures légales destinées au travail en effectifs réduits, en sous dotant les établissements. Nous n'accepterons pas ce mépris des textes officiels réglementant les horaires de bac pro qui fait payer la crise aux élèves les plus fragiles, en récupérant des moyens sur les LP.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons voté contre ces chiffres au CTA du 25 mars. Nous condamnons ces choix et continuons de lutter pour une réelle revalorisation de la voie pro.

Les pensions de retraite revalorisées de 1,3% au 1^{er} avril!

Le pouvoir d'achat des pensions est mis à mal par les dernières mesures gouvernementales comme la nouvelle « contribution » de 0,3% pour le financement de la perte d'autonomie (faisant fi de la solidarité intergénérationnelle) pour les retraités imposables. En 2012 la revalorisation des pensions a été faite sur la base d'une inflation de 1,8% alors que la hausse des prix s'est élevée à 1,9%.

La mesure de revalorisation prend en compte ce rattrapage de 0,1% et d'une prévision de l'inflation de 1,2%. Pour la revalorisation des retraités complémentaires, c'est une inflation de 1,75 % qui est retenue. Cherchez l'erreur !

Nouvelles menaces

Le gouvernement vient d'annoncer la poursuite du blocage du point d'indice de la fonction publique. Il entend maintenant s'en prendre aux retraites au moment de fixer le taux d'augmentation pour l'année à venir. Pour comprendre le coup de force du gouvernement pour « dynamiter » les retraites, il faut revenir sur le mode de calcul des retraites.

- Jusqu'en 1993 les retraites suivaient l'évolution des salaires.
- En 1993, en plein été, E. Balladur décide d'indexer les retraites du privé non plus sur les salaires (règle jugée trop favorable aux retraités) mais sur les prix (hors tabac)

En 2003, c'est F. Fillon qui décide d'étendre cette indexation à la fonction publique.

Le Medef a toujours voulu aller plus loin. Il y a réussi cette année. En commençant par les retraites complémentaires. Il vient de signer un accord avec des organisations syndicales fixant les taux d'augmentation inférieurs à l'inflation.

Il entend le généraliser au régime général. J Cahuzac, ex-ministre du Budget n'est pas sourd à cette demande. Dans une interview aux Échos il déclare qu'« on ne pourra pas en tenir compte. » quand on lui demande si le gouvernement va désindexer les retraites au 1^{er} avril.

Une certaine presse veut opposer retraités et salariés. Les retraités seraient des privilégiés bénéficiant d'avantages exorbitants dans une situation de crise. C'est oublier que 51% des retraités ne sont pas imposables, que 10% d'entre eux perçoivent moins de 600€ par mois. La moyenne des pensions perçues n'est que de 1216€ et seuls 10% perçoivent plus de 2 500 €. C'est surtout oublier que la retraite n'est pas une prestation mais un droit ouvert par le versement d'années de cotisations liées au niveau des salaires et de l'emploi.

Comme on l'a vu avec le projet de loi « compétitivité-flexibilité », c'est le Medef qui fixe le cap en matière de politique économique et sociale.

Mobilisations

En ce mois de mars les retraités se mobilisent.

Partout en France, des mobilisations se construisent et se préparent, souvent dans l'unité syndicale.

Au niveau national, FSU, UCR FO, UCR CGT, UNIR Solidaires sont porteurs d'une lettre ouverte au Président de la République et demandent une audience.

En Val de Marne, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA avec la FGR-FP se sont adressés à l'ensemble des parlementaires du département pour leur demander d'intervenir auprès du gouvernement sur cette revalorisation des retraites. Ils sont reçus le 26 mars par le Préfet.

Ils ont aussi convenu, au-delà de cette initiative, de poursuivre l'action sur d'autres dossiers les concernant qui ne vont pas manquer de se faire jour dans les mois à venir.

Cet ANI qui ne nous veut pas que du bien!!!



L'accord national interprofessionnel (ANI) a été signé en janvier dernier par le MEDEF et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC).

Il s'agissait initialement de « sécuriser l'emploi », en ces temps de crise. Mais la réalité est tout autre, il s'agit bien de flexibiliser l'emploi et non de le sécuriser.

C'est pourquoi les syndicats CGT, FO, Solidaires et FSU se sont opposés à ce texte, engageant des mobilisations dès le mois de février. Au niveau du département, nous avons interpellé les députés et

sénateurs qui devront voter ce texte au parlement, et organisons un rassemblement en avril devant la mairie d'Alfortville (jeudi 11 avril à midi, à confirmer), sollicitant à cette occasion une audience à M. Jean-Luc Carvounas, sénateur du Val-de-Marne et vice-président du groupe socialiste au Sénat.

Baisse de salaire et/ou augmentation du temps de travail

L'employeur pourrait faire signer un accord imposant des baisses de salaire et/ou augmenter le temps de travail pendant deux ans; dans le cas où cet accord est signé dans l'entreprise, tout salarié refusant de s'y soumettre serait licencié pour « motif personnel », et donc sans pouvoir bénéficier des droits prévus par le code du travail (indemnité, reclassement, recours).

Au prétexte de sécurisation de l'emploi, on voit bien qu'il s'agit de le flexibiliser, d'autant plus que l'accord prévoit que l'emploi dans l'entreprise n'est garantie que sur deux ans.

Concrètement, cela signifie qu'après avoir travaillé plus en gagnant moins pendant deux ans, un salarié pourra néanmoins être licencié...

Quel retentissement dans la Fonction Publique?

On peut imaginer cet accord transposé pour les professeurs du second degré par exemple: supposons qu'une année, il manque 3 heures d'enseignement dans une discipline, le chef d'établissement pourrait imposer à un professeur d'effectuer ces 3 heures, sans que ce dernier puisse le refuser (pour rappel, aujourd'hui, la direction ne peut imposer qu'une heure supplémentaire à un professeur), et sans que ce professeur soit nécessairement payé en heures supplémentaires...

Plan de licenciements

L'accord prévoit aussi qu'un employeur pourra imposer un plan de licenciement moins protecteur que la loi si l'administration ne s'y oppose pas dans les 8 jours. Or, connaissant la situation de ladite administration, dans laquelle les suppressions de postes ont

Cet ANI qui ne nous veut pas que du bien!!!

été massives, on ne peut que craindre que l'administration n'ait pas le temps, dans un délai si court, de s'opposer au plan de licenciements de l'employeur.

Dans la même veine, les délais de contestation d'un plan de licenciement seront réduits à 3 mois.

Mobilité forcée

Un employeur pourra imposer une mobilité forcée à des salariés dans d'autres sites de l'entreprise, sans aucune limite de distance ou de temps.

Dans l'Education Nationale, peut-on imaginer qu'il n'y ait plus de zone de remplacement définie pour les TZR (titulaires sur zone de remplacement)?



Précarité: 45 millions pour les employeurs

L'accord ne prévoit pas de mesure précise de lutte contre la précarité.

Une légère hausse des cotisations chômage est prévue, mais uniquement pour une minorité de CDD, excluant les CDD de plus de 3 mois, les CDD de remplacement et les CDD de saisonniers. Cette hausse ne concernerait pas l'intérim.

De plus, en contrepartie, le MEDEF a exigé une exonération de cotisations sociales sur les embauches de jeunes de moins de 26 ans en CDI. Le MEDEF a fait ses comptes: si d'un côté, les employeurs paieraient 110 millions de surtaxation pour CDD, ils économiseraient de l'autre 155 millions d'euros de cotisations sociales!!!

Dans l'Education Nationale, nombre de contractuels sont embauchés sur des postes à l'année; ce n'est donc pas cette loi qui encouragerait l'Etat à réduire la précarité!!!!

Et la démocratie dans tout ça?

Cet accord a été signé par trois syndicats qui, au regard des nouvelles lois sur la représentativité (qui seront effectives en avril), sont minoritaires (37 %). C'est pour cette raison que le MEDEF était pressé d'obtenir une signature avant le mois d'avril.

Laurence Parisot exige que le parlement vote la loi sans changer une seule ligne de l'accord, et menace, « si les différents éléments étaient abîmés, entachés, amoindris, nous dirions que ce n'est plus l'accord que nous avons signé, et nous mettrions ça suffisamment en cause pour que les investisseurs étrangers changent d'avis sur la France. » (interview à RTL, Le grand Jury, le 3 février 2013)

Plus que jamais, nous devons lutter ensemble, salariés du privé et du public, car toute dégradation des conditions de travail, d'emploi, de salaire et de protection sociale des uns a inexorablement des répercussions sur les autres.



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper **sereinement**
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à **construire** le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

photos : Getty Images

* N° Indigo : 012 4110166